

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de GRILLET Corinne à Pochat-Baron Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à Pilet Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à Germais Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

*Délibération n° D2022\_113 – INTERCOMMUNALITE*

**Communauté de Communes des 4 Rivières : Rapport d'activité 2021 et RPQS déchets**

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale a présenté à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Ces deux rapports sont présentés ce jour au Conseil Municipal de la commune.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et du RPQS déchets de la Communauté de Communes des 4 Rivières pour l'année 2021
- **INVITE Monsieur le Maire** à poursuivre l'exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Pascal Pochat-Baron**

**La secrétaire de séance**

**Nadia Laoufi**

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD